

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 12/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le douze février à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le 6 février deux mille dix neuf, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

Présents :

Messieurs et Mesdames

ADAM Christine - ADAM Monique - ANNEN Bernard - AUBRY Gérard - AUBRY Pascal - BABOUHOT Nathalie - BARBE Alain - BARBIER Elisabeth - BASTIEN Denis - BISCH Stéphane - BOURGEOIS Daniel - BREGEOT Jean-Marie - CHERPITEL Philippe - CHERRIER Didier - CLAUDEL Jean-Marie - CLOCHEY Alain - COMESSE-DAUTREY Colette - COUSOT Gérard - COUSOT Jean-Luc - CUSSENOT Bernadette - DAVAL Philippe - DELLUPO Colette - EVROT Bernard - FERRATIER Philippe - FORTERRE Michel - FRAMENT Marie-Brigitte (S Rouvres X) - FRANQUEVILLE Joachim - GERARD Jean-Claude - GIRON Philippe - GREPINET Gérard - HALLUIN Jean-Christophe - HENRION Edwige - HERBELOT Yveline - HUEL Jean-Luc - HURIOT Joris - LAIBE Jean-François - LARCHER Philippe - LE DREAU Georges - LITAIZE Jean-Claude - MANGIN Jean-Marie - MARA Hervé - MARTIN François - MARULIER Gérard - MOINE Marie-Odile - MOREAU Christian - MULOT Louis - NOEL Gérald - OLIVIER Patrick (S Ambacourt) - PERREIN Philippe - PERRIN Erv - PICARD Christian - PIROUE Béatrice - PREAUT Marie-Laure - RAMBAUT Patrick - RENAUX Serge - RUGA Roland - SANCIER Jean-Claude - SÉJOURNÉ Yves - SERDET Daniel - TALLOTTE Claude - THOMAS Jean-Marie - THOUVENIN Christian - TISSIER Philippe - TRELAT Janine - VAILLANT Christian - VALANCE Serge - VAUBOURG Jean - VIDAL Marie-Françoise - VIRION Jean-François.

Absents excusés :

BLONDELLE Marc - BRIE Jack - CHAPELIER Thierry - CHARLES Bernard - CHIARAVALLI Danièle - CITOYEN Patrick - CLEMENT Valérie - COMESSE Laurent - CROCHETET Pascal - DARTOIS Yves - DEL Michel - DUC Jean-Louis - FERRY Jean-Luc - FY Patrice - GEORGES Lina - GODARD Alain - JAMIS Patrice - JEANDEL Arnaud - JEANMAIRE Roger - MAIRE Claude - MAJOREL David - MALLERET Fabien - MARCHAL Marie - MARCHAL-LABAYE Christine - MAILLARD Dominique - MARNAS Anne-Marie - NICOLAS Corinne - NICOLAS Philippe - OSWALD André - PERRIN Denny - PINOS Joël - POTHIER Gabriel - PREVOT-PIERRE David - SIMONIN Anne - TOCQUARD Roland.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pouvoir de CHIARAVALLI Danièle à SÉJOURNÉ Yves, de CITOYEN Patrick à LITAIZE Jean-Claude, de CLEMENT Valérie à LAIBE Jean-François, de CROCHETET Pascal à DELLUPO Colette, de DEL Michel à VALANCE Serge, de FY Patrice à TRELAT Janine, de JAMIS Patrice à FORTERRE Michel, de MAIRE Claude à MARTIN François, de MALLERET Fabien à BABOUHOT Nathalie, de MARCHAL-LABAYE Christine à HURIOT Joris, de MARNAS Anne-Marie à FERRATIER Philippe, de NICOLAS Corinne à BREGEOT Jean-Marie.

Secrétaire de séance : HENRION Edwige

Quorum : 69 présents + 12 pouvoirs = 81 votants.

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

1. Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) ;
 2. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2019 ;
 3. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement ;
 4. Comptes de gestions 2018 ;
 5. Comptes administratifs 2018 ;
 6. Affectations de résultats 2018 ;
 7. Débat d'orientation budgétaire 2019 ;
 8. Tableau des effectifs ;
 9. Point supplémentaire : Don d'un orgue de foire type « limonaire » ;
- Questions et informations diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ; VOTE : unanimité (l'abstention)**

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2018-49 du 05/12/18** : Signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de BETTEGNEY SAINT BRICE au titre des travaux de changement ponctuel du réseau d'eau pluvial dans le cadre des travaux d'assainissement de la commune, pour un montant estimé à 5 709,50 euros ;
- **Décision n°2018-50 du 29/12/18** : Fixation des loyers 2019 pour les logements intercommunaux ;
- **Décision n°2018-51 du 31/12/18** : Signature d'une convention de réalisation des actions du (SDAASP) Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- **Décision n°2019-01 du 03/01/2019** : Fixation des tarifs 2019 du musée de la lutherie et de l'archèterie françaises ;
- **Décision n°2019-02 du 03/01/2019** : Fixation des tarifs 2019 du Maison de la Musique Mécanique et de la Dentelle ;
- **Décision n°2019-03 du 03/01/2019** : Fixation des tarifs 2019 de location des bureaux et salles de la Maison des services au public de Mirecourt - rue des Pampres ;
- **Décision n°2019-04 du 29/01/2019** : Création d'un régime de recettes et nomination des régisseurs pour la Maison des services au public de Mirecourt - rue des Pampres ;
- **Décision n°2019-05 du 31/01/2019** : Fixation du tarif 2019 de la redevance d'utilisation de la station de transit située à Ramecourt ;
- **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux» ;**

VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2019-01 du 22/01/2019** : Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- **Décision n°2019-02 du 22/01/2019** : Plan de financement du projet d'aménagement de la déchèterie, de la zone de transit des déchets verts et des gravats à Mirecourt ;
- **Décision n°2019-03 du 22/01/2019** : Projets 2019 du Contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- **Décision n°2019-04 du 22/01/2019** : Achat d'un terrain à Mirecourt pour aménager la déchèterie, la zone de transit des déchets verts et des gravats pour un montant de 74 920 euros ;
- **Décision n°2019-05 du 22/01/2019** : Plan de financement du projet d'achats de deux pianos pour l'école de musique intercommunale à Mirecourt ;

VOTE : unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

I. Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD)

Le Président informe le Conseil de Communauté de l'avancé des travaux du CISPD.

2. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2019

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit, avant le 15 février de chaque année, communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2019 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le montant des attributions de compensation prévisionnelles tel que présenté dans le tableau en annexe ;
- décide que les versements aux communes des attributions de compensation de fonctionnement se feront par acomptes tous les deux mois, sur la base de 1/6ème du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- décide que les versements des communes des attributions de compensation d'investissement se feront en une seule fois, sur la base du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- précise que ce montant sera ajusté en cas d'éléments nouveaux en fonction de l'attribution de compensation définitive qui sera établie par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent :

- achat d'un terrain à Mirecourt pour aménager la déchèterie, la zone de transit des déchets verts et des gravats pour un montant de 92 204 € TTC (OP 52-2111-812) ;
- logiciel de comptabilité/ressources humaines pour un montant de 5 468 € TTC (OP 51-2051-020) ;
- logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme pour un montant de 3500 € TTC (OP 51-2051-820);
- travaux sur bâtiment de la zone de l'ancienne cotonnière à Poussay pour un montant de 4 015 € TTC (OP 60-2313-902) ;
- achat d'un copieur pour un montant de 2 270 € TTC (OP 51-2183-020) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

4. Comptes de gestion 2018

Le Conseil de Communauté délibère au sujet des comptes de gestion 2018 de la communauté de communes.

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

5. Comptes administratifs 2018

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie THOMAS, **seul candidat et élu à l'unanimité par l'assemblée**, le Président Yves SEJOURNE ayant quitté la salle, délibérant sur les 3 comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins 1 voix le Président étant sorti et **4 Abstentions Mme TRELAT et M.HURIOT (+ 2 pouvoirs)** :

- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion 2018 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- adopte les comptes administratifs de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Budget principal :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| INVESTISSEMENT | 4 367 145.10 € | 5 793 971.84 € | 1 426 826.74 € |
| FONCTIONNEMENT | 8 214 504.10 € | 11 315 542.53 € | 3 101 038.43 € |

Restes à réaliser :

| SECTION | Restes à réaliser DEPENSES | Restes à réaliser RECETTES | RESULTAT |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|
| INVESTISSEMENT | 3 885 346.00 € | 1 416 523.00 € | - 2 468 823.00 € |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Budget annexe ZAE :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|-----------------------|--------------|--------------|------------|
| INVESTISSEMENT | 595 898.32 € | 604 115.00 € | 8 216.68 € |
| FONCTIONNEMENT | 804 222.20 € | 804 222.20 € | 0.00€ |

Budget annexe Assainissement :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| INVESTISSEMENT | 2 523 499.19 € | 2 766 345.99 € | 242 846.80 € |
| FONCTIONNEMENT | 1 453 371.71 € | 2 773 879.92 € | 1 320 508.21 € |

Restes à réaliser :

| SECTION | Restes à réaliser DEPENSES | Restes à réaliser RECETTES | RESULTAT |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 431 591.35 € | 782 262.18 € | 350 670.83 € |

M. HURIOT regrette qu'aucune note de synthèse des comptes administratifs ne soit réalisée, conformément à l'article L2323-1 du CGCT.

6. Affectations de résultats 2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'affecter les résultats 2018 du budget principal au **budget primitif principal** 2019 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

| | Dépenses | Recettes |
|--|----------|----------------|
| Investissement recette affectation c/ 1068 | | 1 041 996.26 € |
| report 002 | F | 1 426 826.74 € |
| report 001 | I | 2 059 042.17 € |

- d'affecter les résultats 2018 du budget annexe ZAE au **budget primitif ZAE** 2019 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

Excédent d'investissement de clôture de : 8 216.68 €

- d'affecter les résultats 2018 du budget assainissement au **budget primitif assainissement** 2019 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

| | Dépenses | Recettes |
|------------|----------|----------------|
| report 002 | F | 1 320 508.21 € |
| report 001 | I | 242 846.80 € |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT - DOMPAIRE

7. Débat d'orientations budgétaires 2019

La loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2019 qui ont introduit le débat.

8. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

○ à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- agent social principal 2^{ème} classe à temps complet : + 1 (transfert de la MSAP de Mirecourt vers la CCMD)

- adjoint technique : - 1 (mutation vers la commune de Mirecourt)

Secrétaires de mairie intercommunale nommées stagiaires :

- adjoint administratif contractuel 11 h 00 hebdomadaires : - 1

- adjoint administratif permanent 11 h 00 hebdomadaires : + 1

- adjoint administratif contractuel 32 h 30 hebdomadaires : - 1

- adjoint administratif permanent 32 h 30 hebdomadaires : + 1

○ à compter du 1^{er} avril 2019 :

Suite à la réussite au concours de technicien :

- adjoint technique principal 2^{ème} classe : - 1

- technicien : + 1

- précise que les crédits sont prévus au budget ;

- autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

9. Point supplémentaire : Don d'un orgue de foire type « limonaire »

Le Président explique que la famille KOLB a fait don d'un orgue de Foire type « limonaire » pour un montant total de 8 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le don d'un orgue de foire type « limonaire » pour un montant total de 8 000 € de la famille KOLB, à noter que la CCMD supportera tous les frais pouvant en découler.

- autorise le Président à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

10. Questions et informations diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30.